

Le 10 juillet 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 10 juillet 2017 à 20h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-145-07-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

- 6l) Demande d'exclusion pour agrandissement de Machitech :
compensation de terrain

SM-146-07-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN
2017**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 12 juin 2017 tel que rédigé.

SM-147-07-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 19 juin 2017 tel que rédigé.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe l'assistance des rencontres au cours du mois.

SM-148-07-17

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de juin 2017 au montant de 269 399,49 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires : 104 972,11 \$
comptes à payer : 50 184,77 \$
journaux des déboursés : 114 242,61 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2017

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 juin 2017 et est disposée à répondre aux questions.

SM-149-07-17

RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES : SERVICE DE GESTION PARASITAIRE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le service de gestion parasitaire dont voici le détail, taxes en sus :

L'Heureux gestion parasitaire	630,\$/année
Maheu & Maheu	720,\$/année

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil retienne les services de L'Heureux gestion parasitaire pour un montant de 630,\$ par année, taxes en sus, pour le service de gestion parasitaire pour l'Hôtel de ville, le centre récréatif Chantal Petitclerc et le centre communautaire et culturel à partir du 1^{er} octobre 2017.

QUE le contrat avec Maheu & Maheu prendra fin le 30 septembre 2017.

SM-150-07-17

RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES : LIGNAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le lignage de la chaussée dont voici le détail, taxes en sus :

Entreprises Gonet B.G. inc.	3 252,28 \$
Marquage et traçage du Québec inc.	4 339,08 \$
Lignes Maska	6 246,84 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil retienne des Entreprises Gonet B.G. inc. pour un montant de 3 252,28 \$, taxes en sus, pour le lignage de la chaussée pour l'année 2017.

SM-151-07-17

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC :
EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de responsable des opérations à la SAAQ de Saint-Marc-des-Carières selon la résolution SM-130-06-17;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la candidature de madame Louise Plamondon qui travaille depuis près de 20 ans dans ce même genre d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'après une entrevue réalisée par monsieur Jacques Bédard, conseiller et madame Elyse Lachance, directrice générale, la candidate répond aux exigences de ce poste et qu'ils en recommandent l'embauche;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil retienne les services de madame Louise Plamondon comme responsable des opérations de la SAAQ de Saint-Marc-des-Carières à compter du 17 juillet 2017 selon l'horaire présentement en vigueur pour une période de probation de six (6) mois, au taux horaire selon les conditions de travail établis par le Conseil.

LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 10 JUILLET 2017 :
EMBAUCHES ET DÉMISSION

CONSIDÉRANT que le Service incendie recommande l'embauche de messieurs Pierre-Luc Dufour et Jérôme Lanoue-Larue comme pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée de la démission de monsieur François Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des pompiers volontaires qui font partie du service incendie;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
 CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte l'embauche des nouveaux pompiers volontaires : messieurs Pierre-Luc Dufour et Jérôme Lanoue-Larue.

QUE le Conseil remercie monsieur François Cloutier pour son dévouement et son bon travail au sein du Service incendie.

QUE le Conseil approuve la liste suivant des pompiers volontaires au 10 juillet 2017.

Leduc Michel	Perron Mathieu
Thibault Richard	Savard Michel
Petit Robert	Chrétien Dany
Genest Guy	Perron Jocelyn
Leduc Patrick	Allard Alexandre
Dubé Stéphane	Joseph Antoine
Cochrane Martin	Béliveau Dominic
Leduc Pascal	Perron Charles
Leduc Kevin	Cloutier Gabriel
Thbeault Robert	Dufour Pierre-Luc
Perron Sébastien	Lanoue-Larue Jérôme
Naud Pierre-Olivier	

ENGAGEMENT D'UN MONITEUR ACCOMPAGNATEUR :
CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que des besoins additionnels et spécifiques au camp de jour requièrent l'embauche d'un moniteur accompagnateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
 CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil retienne les services d'un moniteur accompagnateur, soit monsieur Raphaël Hamelin, pour une durée de 7 semaines à 29 heures/semaine au taux horaire de 11,25\$.

SM-154-07-17

ABROGATION DE LA RÉOLUTION SM-133-06-17 : ACHAT D'UN PICK-UP

CONSIDÉRANT qu'après révision des besoins de la voirie, du budget alloué pour l'achat d'un pick-up et d'autres modalités, il est préférable de reporter l'achat d'un pick-up à la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil abroge la résolution SM-133-06-17 annulant ainsi l'achat du pick-up chez Pièces d'autos M.J.T. inc.

SM-155-07-17

MANDAT POUR EXÉCUTION D'UN JUGEMENT PAR LA VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE POUR L'IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE F-1671-56-2539

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu un jugement final de la Cour municipale de Saint-Raymond le 16 février 2017 au dossier numéro CM 03-16 condamnant le propriétaire de l'immeuble situé au 499, boulevard Bona-Dussault et portant le matricule F 1671 56 2539 à payer la somme de 4 744,33 \$, en plus des intérêts;

CONSIDÉRANT qu'une entente de paiement est intervenue en mars dernier avec la défenderesse et qu'elle a fait défaut de respecter cette entente de paiement;

CONSIDÉRANT que la défenderesse ne s'est pas acquittée de ses obligations financières envers la Ville et n'a pas terminé le paiement des taxes visées par le jugement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ordonner l'exécution de ce jugement par la saisie et la vente sous contrôle de justice de l'immeuble à l'égard duquel les taxes municipales sont dues à la Ville conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise la vente sous contrôle de justice de l'immeuble à l'égard duquel des taxes municipales sont dues en exécution du jugement mentionné au préambule de la présente résolution.

QU'à cette fin, les huissiers du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette soient mandatés pour procéder à l'exécution du jugement par la vente sous contrôle de justice conformément à la loi.

QUE l'huissier du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette, qui sera en charge de procéder à cette vente sous contrôle de justice, soit autorisé, aux termes de la présente résolution, à accepter toute offre d'achat d'un prix équivalent ou supérieur au montant minimum fixé en conformité avec la loi pour la mise à prix de l'immeuble.

QUE les procureurs de la Ville, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, soient mandatés afin de fournir, si requis, toute l'assistance juridique nécessaire au huissier qui procédera à la vente sous contrôle de justice afin de permettre à la Ville de récupérer les sommes dues.

SM-156-07-17

FACTURE : RÉFECTION DU 3^E RANG EST : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX : LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #025639 au montant de 1 700,62 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux au 3^e Rang Est aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04015-721.

SM-157-07-17

FACTURE : RÉFECTION DU 3^E RANG EST : SUIVI ENVIRONNEMENTAL : LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #025601 au montant de 6 167,94 \$, taxes en sus, pour le suivi environnemental au 3^e Rang Est aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04015-721.

SM-158-07-17

FACTURE : RÉFECTION DU 3^E RANG EST : SURVEILLANCE DES TRAVAUX : WSP CANADA INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0657604 au montant de 9 125,\$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux au 3^e Rang Est à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04015-721.

SM-159-07-17

FACTURE : RÉFECTION DU 3^E RANG EST :
RECOMMANDATION DE PAIEMENT #1 : PAGÉ
CONSTRUCTION – DIVISION DE SINTRA INC.

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement #1 pour la réfection du 3^e Rang Est de WSP Canada inc.;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement de la recommandation de paiement #1 datée du 29 juin 2017 au montant de 291 943,93 \$, taxes en sus, pour les travaux effectués au 3^e Rang Est à Pagé Construction – division de Sintra inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04015-721.

SM-160-07-17

DEMANDE D'EXCLUSION POUR AGRANDISSEMENT DE
MACHITECH : COMPENSATION DE TERRAIN

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion de la zone agricole d'un partie du lot 3 233 084 du cadastre du Québec en vue de l'agrandissement de Machitech (résolution SM-109-05-17);

CONSIDÉRANT qu'il pourrait être favorable au projet de Machitech que la Ville donne en compensation un terrain pour le remettre en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la Ville a évaluée diverses possibilités sur son territoire et deux choix sont possibles;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil propose les deux terrains suivants et laisse le soin au COCAG de choisir l'option qui favorisera le projet de développement de Machitech :

- L'ensemble du lot 5 895 129 du cadastre du Québec ayant une superficie totale de 52 150.5 m² et se caractérisant par des sols 4-6R et 5-4R;
- Une partie équivalente à ce que prend l'entreprise Machitech sur le lot 5 895 127, ayant une superficie de 8 497,52 m² et se caractérisant par un sol 7-PR.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

Dépôt d'une lettre d'intérêt pour l'achat du lot 5 895 129 par Tournesol Paysagiste.

SM-161-07-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h26.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire